REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU GERS
COMMUNE DE VIC-FEZENSAC
Code Postal 32190

ARRETE DU MAIRE n°2024/4

Objet : Travaux de rénovation intérieure
Le Maire de la commune de Vic-Fezensac,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la demande présentée le 9/01/2024 par Mme. LAROCHE Nadine en vue d'occuper le domaine public au droit du 42 rue Victor Hugo, afin d'effectuer des travaux de rénovation intérieure pour la période du 15/01/2024 au 16/01/2024,
CONSIDÉRANT que pour la bonne exécution des travaux, ainsi que pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de préciser les règles d'occupation du domaine public.

ARRETE

Article 1 : Mme. LAROCHE Nadine est autorisée à occuper le domaine public au droit du 42 rue Victor Hugo, afin d'effectuer des travaux des travaux de rénovation intérieure pour la période du 15/01/2024 au 16/01/2024.

Article 2 : La mise en place de la signalisation réglementaire de chantier sera assurée par le pétitionnaire, sous le contrôle des services techniques de la commune.

Article 4 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 5 : La directrice générale, le responsable des services techniques et l'agent de surveillance de la voie publique de la commune de Vic-Fezensac, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

VIC-FEZENSAC, le 12 janvier 2024
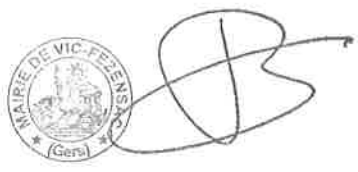
Le Maire
Barbara NETO